



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le secrétaire général

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

Le directeur général de la santé

Paris, le

- 6 NOV. 2017

Madame la Présidente,

Par un courrier du 17 juillet, la ministre des Solidarités et de la Santé vous avait informée de son souhait d'adopter une stratégie nationale de santé avant la fin de l'année 2017. Cette stratégie constituera le cadre de la politique du Gouvernement en matière de santé pour les cinq prochaines années.

Conformément au calendrier annoncé, un projet de stratégie a été rédigé à l'issue d'une phase de concertation avec les autres ministères et avec l'ensemble des parties prenantes. Il s'appuie notamment sur le rapport d'analyse du Haut Conseil de la santé publique sur les principaux déterminants de l'état de santé de la population et les stratégies d'action à adopter.

A partir de ce lundi 6 novembre et pour une durée de trois semaines, le projet de stratégie nationale de santé sera soumis à une consultation publique sur le site www.strategie.sante.gouv.fr. Les internautes sont appelés à réagir sur les quatre thèmes prioritaires identifiés par le Gouvernement (promotion de la santé et prévention, lutte contre les inégalités sociales et territoriales, qualité et pertinence des soins, innovation et place des citoyens dans la gouvernance du système de santé) ainsi que sur les volets spécifiques relatifs à la santé de l'enfant, de l'adolescent et du jeune, à la Corse et aux collectivités d'Outre-mer. Un questionnaire leur permettra également de transmettre leurs propositions.

Comme la ministre vous l'avait indiqué en juillet, nous sollicitons l'avis de la Conférence Nationale de Santé sur ce projet de stratégie nationale de santé, et souhaitons que celui-ci puisse exprimer notamment le point de vue des CRSA. Vos contributions auront vocation à enrichir la stratégie avant son adoption définitive par le Comité interministériel de la santé au mois de décembre.

Madame Bernadette DEVICTOR
Présidente de la Conférence Nationale de Santé


... : ...

...

En complément nous vous serions reconnaissants de nous indiquer quels seraient, selon la Conférence Nationale de Santé, les éléments à prendre en compte pour le suivi et l'évaluation de la stratégie, qui feront l'objet d'un arrêté à la fin de l'année. Le décret n°2016-1621 du 28 novembre 2016 relatif à la SNS prévoit en effet que le HCSP puisse donner son avis avant la publication des résultats du suivi annuel et des évaluations de la SNS.

Nous vous remercions par avance pour votre participation à l'élaboration de la stratégie nationale de santé et comptons sur vous pour l'envoi des conclusions de la Conférence Nationale de Santé avant la fin du mois de novembre, afin que celles-ci puissent être pleinement prises en compte.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre considération distinguée.



Pierre RICORDEAU



Pr Benoît VALLET